

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aude

MAIRIE DE SAINT-PAPOUL
Place de la Mairie
11400 SAINT-PAPOUL

Dossier suivi par : Laurence BERTIN

Objet : demande de permis de construire

A Carcassonne, le 18/07/2017

numéro : pc36117M0003

adresse du projet : MANIVEL 11400 SAINT PAPOUL

nature du projet : Parcs photovoltaïques

déposé en mairie le : 15/05/2017

reçu au service le : 15/06/2017

servitudes liées au projet : LCAP - hors sites et hors abords -

demandeur :

A CP DE SAINT PAPOUL / M. AUGÉIX
DAVID

100 ESPLANADE DU GÉNÉRAL DE
GAULLE - COEUR DEFENCE
TOUR B - CHEZ EDF EN FRANCE
92932 PARIS LA DEFENCE CEDEX

Cet immeuble n'est pas situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité d'un monument historique. Il n'est pas situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou d'un site classé ou inscrit. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Pour une meilleure intégration au site :

- Les panneaux devront être non réfléchissants et limiter les effets à facettes.
- Le cadre des panneaux devra être en métal laqué, de teinte foncée.
- De plus, pour réduire l'impact la citerne sera enterrée.

L'architecte des Bâtiments de France



François BRETON